



Finances et Projets

COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LINOTTE – 11 JUIN 2022

Point sur l'existant

Quels sont les budgets de la commune ?

Eau

Assainissement

Chaufferie

Budget
général

Budget Eau :

Charges et recettes

► Charges

- Achats d'eau traitée
- Frais de personnel
- Analyse
- Petites réparations
- Taxes
- Frais de télécom
- Système de télégestion
- Investissements
- Remboursement d'emprunt (capital et intérêts)

► Recettes

- Facturation du m3 aux usagers
- Location de compteurs
- Subventions pour les investissements
- Eventuellement subvention du budget communal
- Si nécessaire emprunt

Budget Assainissement : Charges et recettes

► Charges

- Electricité
- Frais de personnel
- Evacuation des boues
- Analyses
- Petites réparations
- Taxes
- Investissements
- Remboursement de prêt (pas pour l'instant)

► Recettes

- Facturation du m3 aux usagers
- Part fixe
- Subventions pour les investissements
- Crédits pour investissement
- Eventuellement subvention du budget communal

Budget Chauffage : Charges et recettes

► Charges

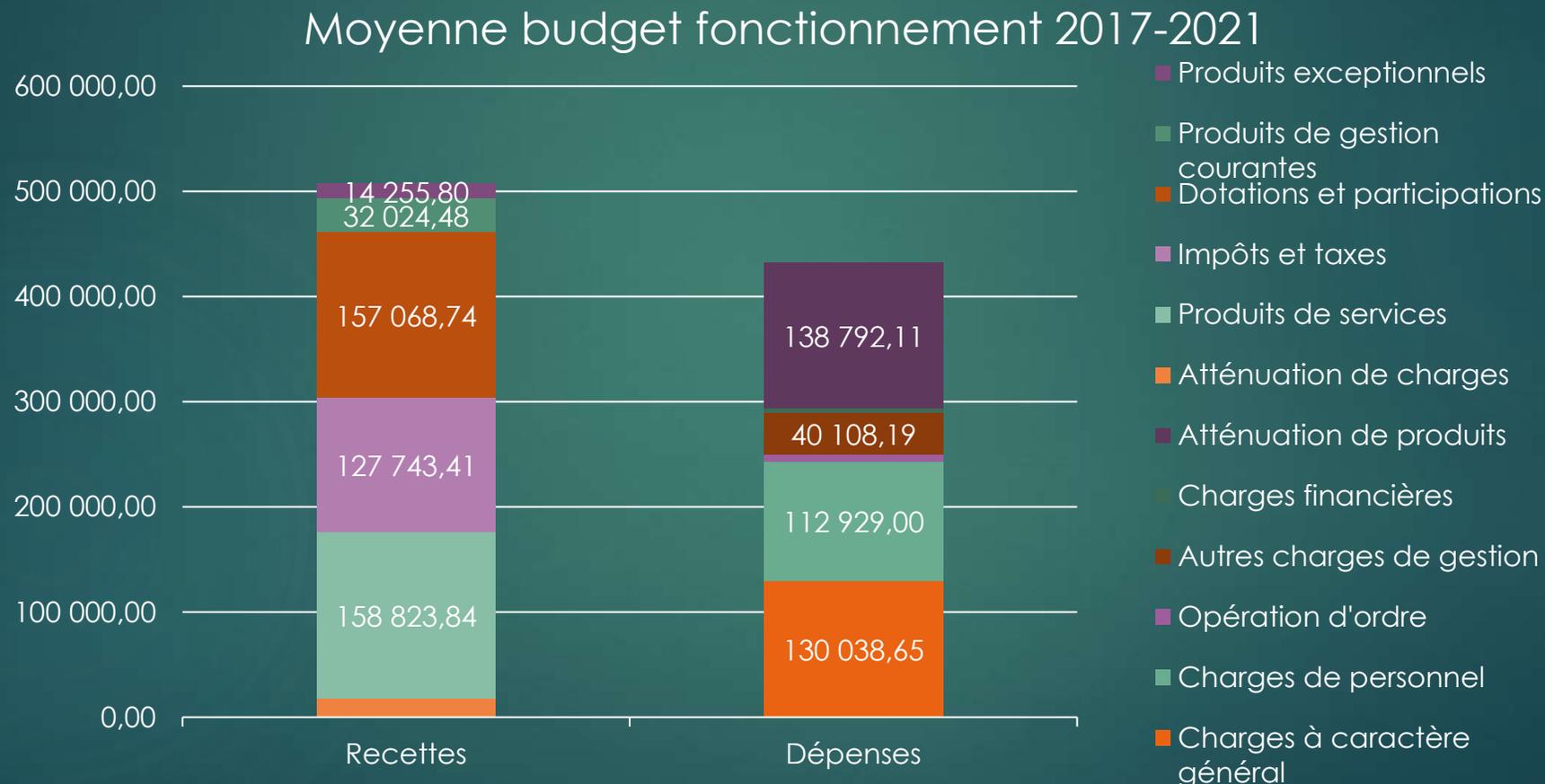
- Electricité
- Fioul
- Plaquettes bois
- Frais de personnel
- Petites réparations
- Remboursement de prêt
- Investissements

► Recettes

- Facturation de la calorie aux abonnés privés et publics
- Subvention du budget communal
- Subventions pour les investissements
- Crédits

Budget communal

Décomposition du budget communal - Fonctionnement



Soit un excédent moyen de fonctionnement de 75 000 euros par an

Comparaisons charges de fonctionnement

- ▶ Des charges de fonctionnements très bien maîtrisées

REPERES				
2021				
<i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	152	164	186	195
Charges de personnel	124	193	233	275
Charges de gestion courante	56	100	109	110
Charges réelles financières	2	11	13	15
Charges réelles exceptionnelles	0	6	5	8

Strate de référence :
Population : 812
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Comparaisons recettes de fonctionnement

- ▶ Des recettes fortement décalées sur la partie fiscale
- ▶ Montant « ressources fiscales » calculé sur « Imposition – atténuations de produits »

REPERES

2021 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	25	263	399	458
Dotations et participations	185	186	177	206
Ventes et autres produits courants non financiers	218	145	113	95
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	3	9	8	9

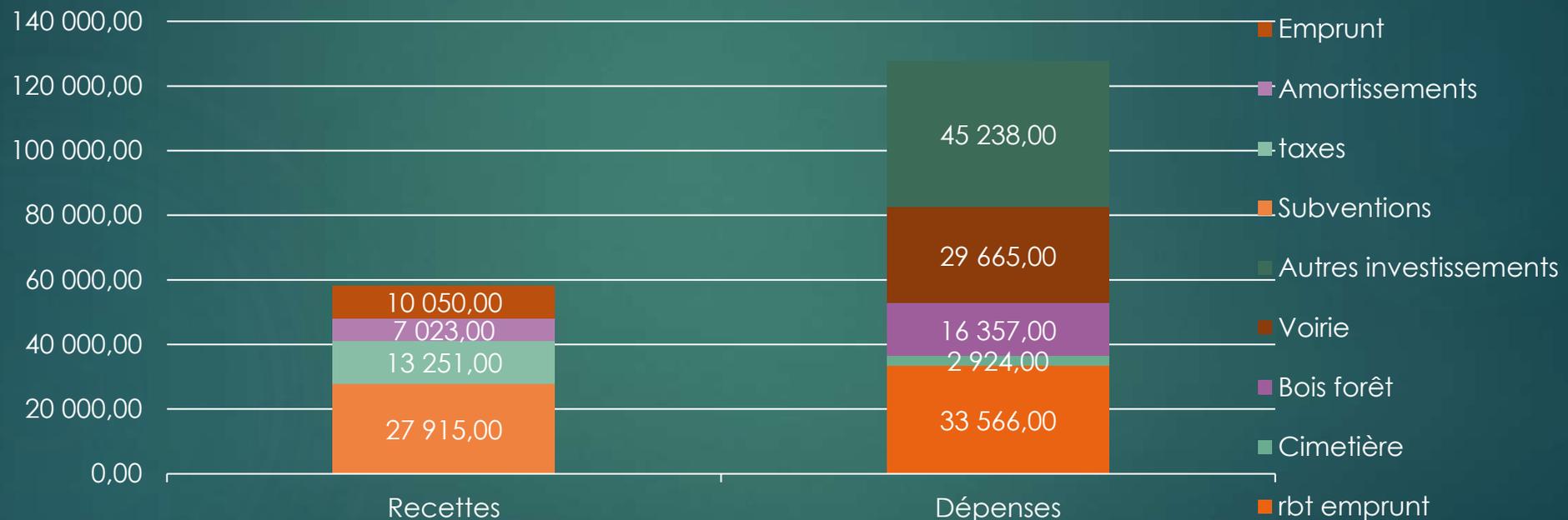
Strate de référence :

Population : 812

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

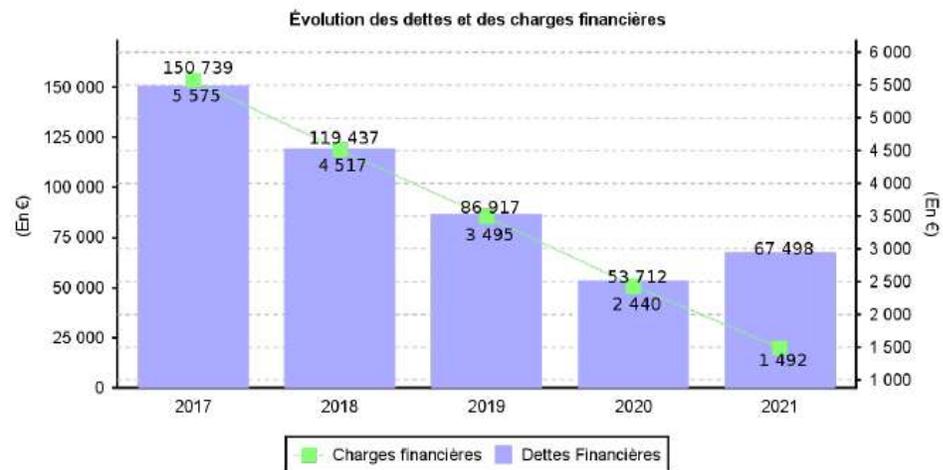
Décomposition du budget communal - Investissement

Moyenne budget investissement 2017-2021



Endettement budget communal

Endettement

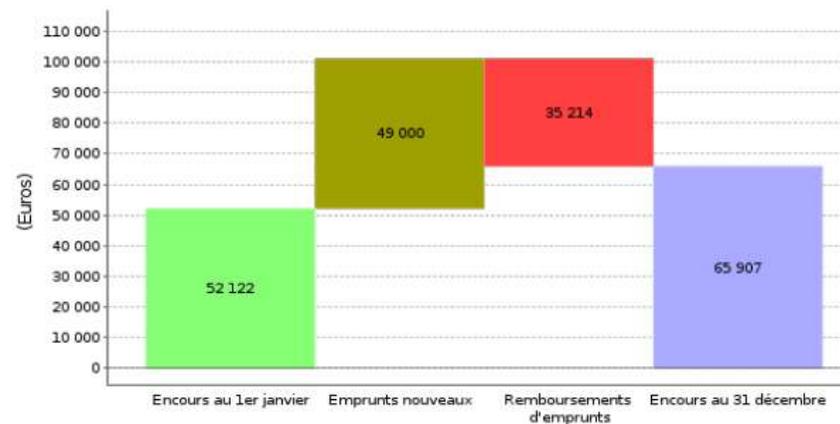


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

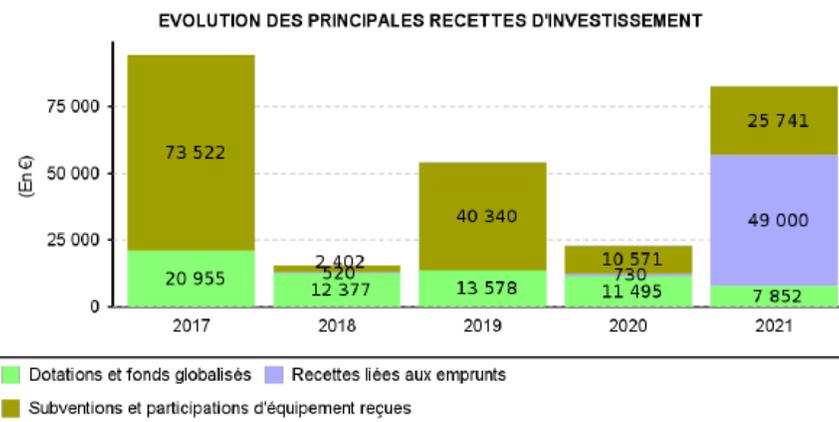
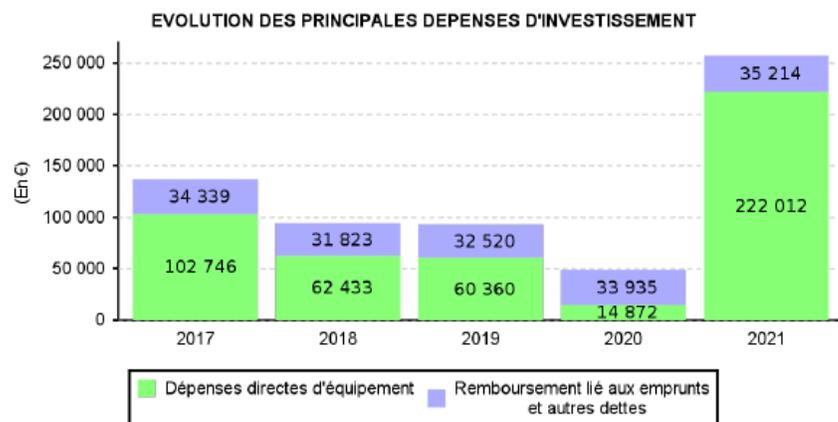
1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2021



Un investissement insuffisant

Les opérations d'investissement



REPERES

En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	273	282	257	272
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	43	87	75	75

REPERES

En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	10	45	55	57
Recettes liées aux emprunts	60	40	58	55
Subventions et participations d'équipement reçues	32	92	78	88

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dépenses directes d'équipement (1)	69,29 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	92,26 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dotations et fonds globalisés	138,97 %
Recettes liées aux emprunts (3)	43,09 %
Subventions et participations d'équipement reçues	23,04 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

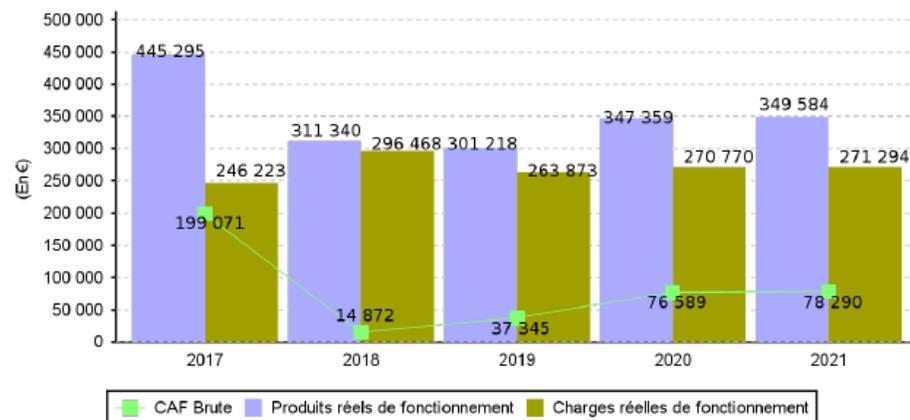
Capacité d'investissement de la commune

L'autofinancement brut et net

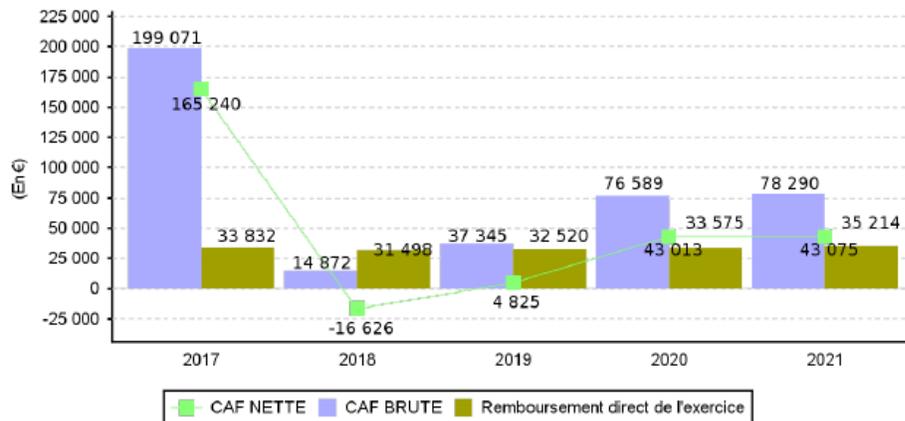
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Impact des projets de la mandature

Les réalisations extérieures

- ▶ Antenne relais Marmets => Financement Orange. Rapporte 500 euros de loyer par an à la commune
- ▶ Aire de covoiturage (coût 30 000 euros, subventionné à 80%) = financement de la CCPMC (la commune a réalisé la partie récupérateurs)
- ▶ Chemin de trail = balises et panneaux financés par la CCPMC



Impacts des réalisations

Achat terrain Varlet / Colson

- ▶ Achat des 2 parcelles Grande Rue pour avoir une réserve foncière, si possible pour une activité commerciale.
- ▶ Acheté 49 000 euros
- ▶ Financement 20 ans, 2 735 euros par an
- ▶ Voir à terme si mise à disposition, location ou vente.



Impacts des réalisations

Jardin du Presbytère

- ▶ Aire de jeux et aménagement du Presbytère :
 - ▶ Coût du projet 55 581 eur HT (avec opération de rénovation du mur à venir).
 - ▶ Subventions : 44 465 €
 - ▶ Aide CRCA, CCPMC et participation riverain = 7 701 €
 - ▶ Reste à charge commune = 3 415 €
- ▶ Dossier financé à 94 % par des tiers
- ▶ Pas de crédit, autofinancé



Impacts des réalisations

Fontaine Centrale

- ▶ Rénovation Fontaine centrale:
 - ▶ Coût du projet : 22 214 eur HT
 - ▶ Subventions : 16 661€
 - ▶ Dons Fondation du Patrimoine= 4 632 €
 - ▶ Reste à charge commune = 920,85 €
- ▶ Dossier financé à 95 % par des tiers
- ▶ Pas de crédit, autofinancé



Impacts des projets en cours

Immeuble rue des Manères

- ▶ Démarrage travaux prévu fin 2022 pour livraison fin 2023
- ▶ Projet de 1 M d'euros. En attente des consultations d'entreprises
- ▶ Subventions estimées à 625 000 euros (en attente de confirmation)
- ▶ Un prêt de 375 000 a été souscrit, pas encore débloqué
 - ▶ 17 000 euros de remboursement par an, sur 25 ans
 - ▶ 24 000 euros de loyers attendus par an
- ▶ En raisonnant au pire, simple équilibre



Impacts des projets en cours

Aménagement Zone de Loisirs

- ▶ Projet de 90 000 €.
- ▶ Subventions attendues LEADER 80 %,
- ▶ Reste à charge attendu de 20 000 euros
- ▶ Financement par crédit ou pas selon ventes de bois de fin d'année. Si crédit, environ 1 500 euros par an sur 15 ans
- ▶ Livraison prévue printemps 2023



PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX - VERSION 5

MAIRIE DE DAMPIERRE SUR LIGNOTE (701)
038 SAIE DES FÊTES

DATE : 21 MAI 2023
CRÉATION : TIFANE
PAGE 1

AS3M - ÉQUIPEMENTS URBAINS
02 80 43 43 81 | contact@as3m.fr | www.as3m.fr



Impacts des projets en cours

Rénovation Saint Maimboeuf

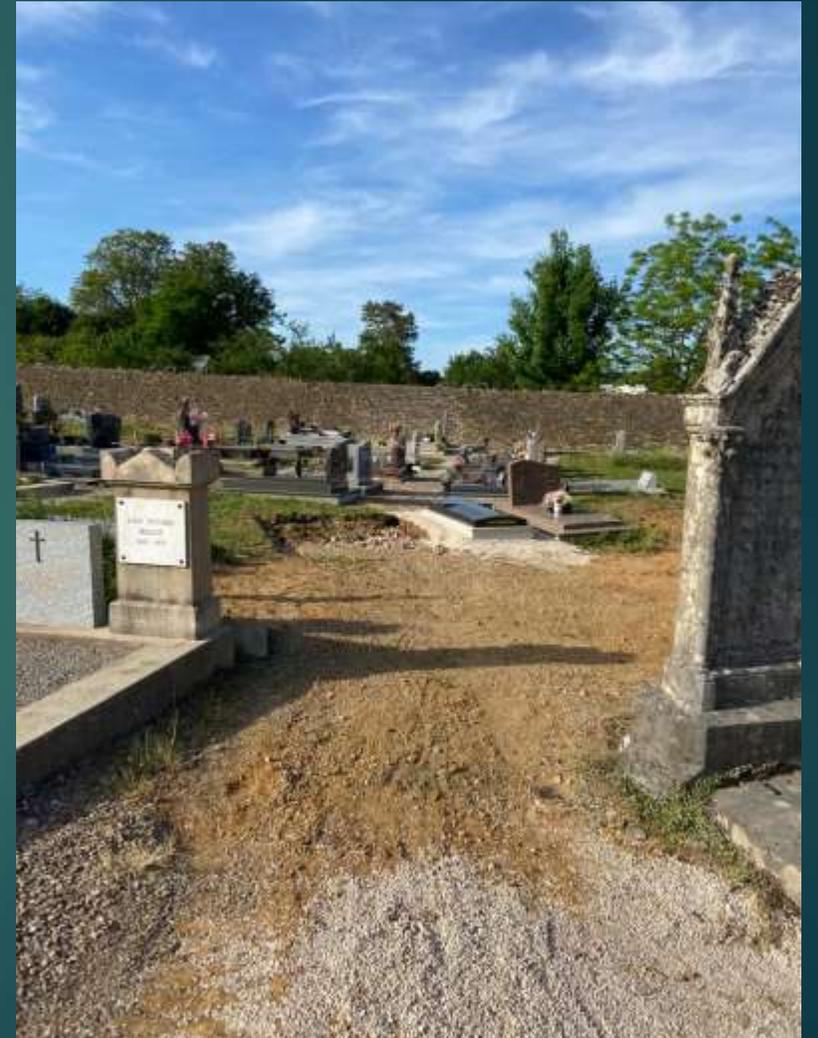
- ▶ Projet de 150 000 €.
- ▶ A réaliser en 2023/2024
- ▶ Subventions 80 %,
- ▶ Reste à charge attendu de 30 000 euros
- ▶ Opération Fondation du Patrimoine à monter. Hypothèse dons 0
- ▶ Hypothèse d'un financement de 30 000 euros sur 20 ans, 1 900 euros par an



Impacts des projets en cours

Réfection cimetière

- ▶ 25 000 euros engagés sur la première tranche 2022.
- ▶ Pas de subventions
- ▶ Opération autofinancée
- ▶ Les travaux ultérieurs sont prévus à hauteur de 5 000 euros par an, dans la limite des capacités d'autofinancement



Impacts des projets en cours

Atlas Biodiversité communale

- ▶ Budget 33 000 euros sur 2021-2023
- ▶ 80% de subventions versées par OFB
- ▶ Reste à charge 6 600 euros
- ▶ Autofinancé au budget



Impacts des projets en cours

Travaux divers

- ▶ Les travaux de voirie, d'entretien de la forêt, d'entretien courant des bâtiments (exemple abats sons Presle ou accès CSC) sont autofinancés avec les excédents.
- ▶ Nous prévoyons de passer la part des recettes forestières affectée aux travaux de 16% à 24%, afin de rattraper le retard



Synthèse impact réalisations et projets sur futurs budgets

Dossier	Charge annuel crédit	Endettement supplémentaire
Terrain varlet Colson	2 735	49 000
Jardin Presbytère	0	0
Fontaine centrale	0	0
Immeuble Manères	17 000 (24 000 loyers)	375 000
Zone de loisirs	1 500	20 000
Saint Maimboeuf	1 900	30 000
Cimetière	0	0
ABC	0	0
Total	23 135 euros de rbt de prêt par an (28 €/hab)	474 000 euros de crédit (592 €/hab)



Comment faire face à ces
nouvelles charges ?

Une maîtrise des charges de fonctionnement courantes

- Révision de différents contrats (photocopieurs, Gaz, Electricité) :
 - gain environ 3 000 euros par an
- Fin du crédit sur la chaufferie (10 000 euros par an), et amélioration des conditions d'exploitation, ce qui doit permettre de réduire d'environ 5 000 euros par an la subvention versée à la chaufferie

Une amélioration des recettes

- ▶ Evolution de la fiscalité en 2021 : gain de 8 000 euros pour la commune
- ▶ De bonnes perspectives sur les ventes de bois. Une action à venir pour améliorer l'exploitation des bois non soumis
- ▶ Des actions pour doper les locations de salles et autres équipements

Libellé commune	Taux votés 2020 en %				
	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti		Taxe sur le foncier non bâti	
Moyenne strate 2020	12,41	15,44	-37,86%	43,64	-49,40%
DAMPIERRE SUR LINOTTE 2020	5,75	11,20		29,21	
LOULANS VERCHAMP	6,19	11,92	-6,43%	27,26	6,68%
MONTBOZON	5,46	10,87	2,95%	30,39	-4,04%
NOROY LE BOURG	13,53	11,56	-3,21%	31,19	-6,78%
VILLERS LE SEC	12,55	12,10	-8,04%	32,34	-10,72%

Une forte baisse des remboursements de prêts

Evolution des charges de crédit en Euros par an



Gain annuel d'environ 35 000 euros

La baisse des reversements à la CCPMC

- ▶ En 2015, la commune a transféré la compétence scolaire à la comcom, qui a repris les charges de fonctionnement et immobilières (et donc le prêt fait à l'époque)
- ▶ En compensation, les communes devaient verser l'équivalent de ce que représentait dans leur budget l'école
- ▶ Pour Dampierre, des erreurs ont été commises, conduisant à une sur-cotisation
- ▶ Dampierre payait plus de 65 % de plus par habitant que les autres habitants de la CCPMC

Une dépense très lourde pour la commune

Secteur de Dampierre-sur-Linotte

2015	43 986.00 €	138 089.04 €	- 94 103.04 €	110 433.21 €	16 330.17 €	815	20.04 €
2016	43 986.00 €	162 966.43 €	- 118 980.43 €	111 664.62 €	- 7 315.81 €	825	- 8.87 €
2017	43 986.00 €	149 484.75 €	- 105 498.75 €	112 727.89 €	7 229.14 €	820	8.82 €
2018	43 986.00 €	133 512.16 €	- 89 526.16 €	113 180.20 €	23 654.04 €	820	28.85 €
2019	43 986.00 €	131 907.66 €	- 87 921.66 €	114 761.80 €	26 840.14 €	819	32.77 €
2020	43 986.00 €	136 114.93 €	- 92 128.93 €	93 702.66 €	1 573.73 €	818	1.92 €
TOTAL	263 916.00 €	852 074.97 €	- 588 158.97 €	656 470.38 €	68 311.41 €		

1. BILAN TRANSFERT CHARGES 2021 rapport quinquennal
EVAL GLOBALE

Montant versé par la
commune à la CCPMC

Nouvelle situation depuis 2022

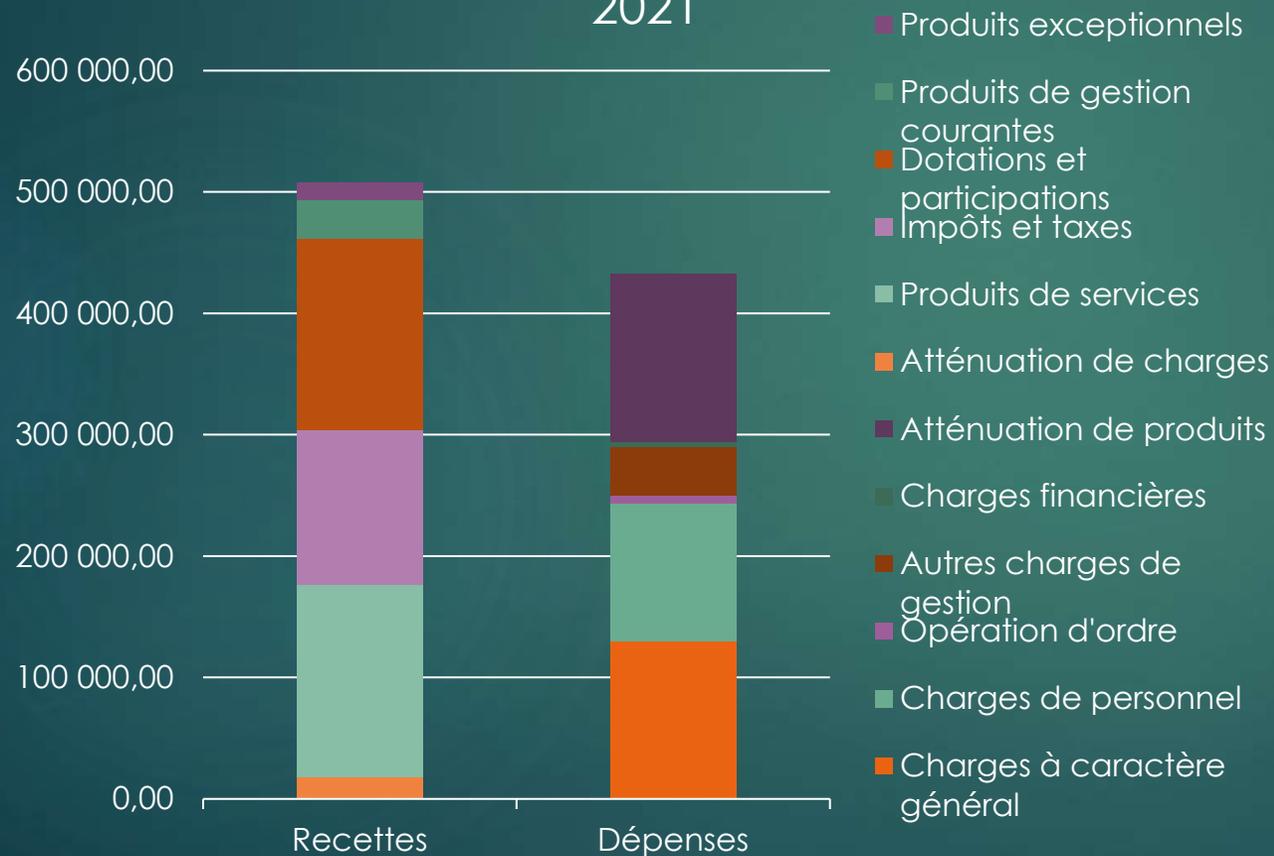
- ▶ Nous avons insisté pour que de nouvelles règles soient mises en place au sein de la CCPMC
- ▶ Le Conseil Communautaire a validé le 2 juin 2022 de faire payer la même somme par habitant sur tout le territoire
- ▶ Pour la commune, cela se traduit par une cotisation de 40 469 €, soit **une économie de 53 000 euros par an !**
- ▶ Sur cette base, la commune a dépensé en trop sur la période 2015-2021 environ 450 000 euros, non récupérables.

En synthèse...

- ▶ Nous allons avoir 35 000 euros de remboursement de prêt en moins par an dès l'année prochaine
- ▶ Nous versons 53 000 euros de moins par an à la CCPMC (+ de 73 000 par rapport à 2015-2019)
- ▶ Nous avons environ 8 000 euros de charges moins de fonctionnement
- ▶ Nous avons 8 000 euros de recettes fiscales supplémentaires
- ▶ → Environ 100 000 euros par an de marges de manœuvre supplémentaire
- ▶ Les nouvelles charges de crédit des projets engagés vont représenter env 23 000 euros par an, dont une bonne partie doit être couverte par les nouveaux loyers.

Evolution capacité d'investissement

Moyenne budget fonctionnement 2017-2021



Impact nouvelles mesures



En conclusions

- ▶ Il ne devrait pas y avoir de hausses d'impôts communaux sur le reste du mandat.
- ▶ Nous devons préparer les investissements suivants, notamment économie d'énergie sur le patrimoine communal et réfection du Presbytère, mais aussi protection incendie.
- ▶ Dans le même temps, nous devons rattraper le retard pris dans l'entretien du patrimoine et du matériel.
- ▶ Nous cherchons à faire l'acquisition d'un terrain pour une opération immobilière à destination des seniors.